



Information MJC MPT Annemasse

Le 10 février 2021, Annemasse

Chères adhérentes, chers adhérents,
Chères familles,

Cet automne, la MJC MPT Annemasse a dû à nouveau fermer ses portes et suspendre toutes ses activités et animations afin de respecter les directives gouvernementales (décret de fermeture des lieux culturels) liées aux contraintes sanitaires et confinement.

A la fin de ce deuxième confinement, la MJC, toujours sous le coup de la loi d'une obligation de fermeture administrative, a pu, par dérogation préfectorale, à nouveau accueillir les mineurs dans le cadre d'activités de loisirs dès la rentrée de janvier. Cette reprise s'est vue freinée par l'arrêt des activités physiques et sportives des mineurs, le renforcement de mesures sanitaires puis l'établissement du couvre-feu.

Malgré l'autorisation d'encadrer les activités pour les mineurs, les lieux d'activités sociales, culturelles et de loisirs tels que la MJC restent fermés au public, compliquant drastiquement les conditions d'accueil des adhérents.

L'équipe d'animateurs a construit des activités afin de pouvoir accueillir les enfants durant les vacances d'hiver autour de trois axes majeurs : le festival familial CinéMôm' (axé uniquement sur les ateliers cette année) ; les ateliers des activités de la MJC ; l'accueil de loisirs enfants et jeunes.

Nous sommes ravis de pouvoir partager des moments conviviaux et faire vivre la structure durant cette période.

Notre salle de cinéma CinéActuel reste close mais prête à réouvrir ses portes dès que les décisions gouvernementales le permettront. Le nouveau site internet est en ligne depuis quelques mois et vous permettra un accès aux informations plus fluide et plus clair dès les prochaines programmations.

La reprise des activités après les vacances scolaires d'hiver concernera à nouveau uniquement les mineurs, pour certaines activités limitées et dans le respect des autorisations gouvernementales du moment.

Afin d'apporter leur soutien aux adhérents, les administrateurs de la MJC ont décidé de rembourser l'ensemble des membres de la MJC sur la période écoulée.

Ce remboursement partiel des cotisations concernera toutes les activités et correspondra à la période des cours non ou partiellement assurés du 2 novembre 2020 au 6 février 2021.

Pour ce faire, veuillez nous retourner
le formulaire ci-joint complété accompagné d'un RIB avant le 15 mars 2021
par mail à info@mjc-annemasse.fr ou par courrier postal.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de l'évolution des directives gouvernementales mais nous restons confiants quant à la possibilité de pouvoir à nouveau tous vous accueillir en sécurité. Si les conditions le permettent, le printemps sera l'occasion de se retrouver autour d'une proposition d'activités variées sur les différents sites d'Annemasse : à Centre, à Perrier et à Romagny.

Vous avez renouvelé votre confiance à la MJC MPT Annemasse pour cette saison 2020-2021 qui s'avère à nouveau très compliquée pour notre domaine d'animation socio-culturelle. Nous espérons continuer cette année à vos côtés et développer sereinement des projets pour vous dès la rentrée de septembre.

En attendant de vous retrouver dans votre MJC, nous comptons sur votre compréhension et votre soutien.

Cordialement,

Les Co-présidents
Liliane FEARN et Brice FUSARO